

Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 15 décembre 2017

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

POINT INTRODUCTIF	3
I. ORDRE DU JOUR	4
1. - Approbation du compte rendu des réunions comités des 16 juin et 6 novembre 2017	4
2. - Synthèse des comptes rendus des réunions de Bureau des 16 juin 10 juillet 25 septembre et 23 octobre 2017	4
3- Composition du bureau et de la commission d'appel d'offres	6
4- Rapport préparatoire sur les orientations générales des budgets 2018 du siel	7
5- Décision modificative 2017 n° 1 : budget principal.....	10
6- Décision modificative 2017 n° 1 : budget installations énergétiques	10
7- Décision modificative 2017 n° 1 : budget très haut débit télécom	10
8- Modification du tableau des effectifs	10
9- Rapports de gestion sem soleil et spl oser	11
10- Validation signature actes administratifs	11
11- Bilan des actions suite au rapport de la chambre régionale des comptes (crc)	11
II. INFORMATION GENERALE	11
a) Remise des prix certificat d'économie d'énergie 2017	11
III. QUESTIONS DIVERSES	11

Le 15 décembre 2017, à 17 h 00, s'est réuni, à FEURS, Espace « L'Equiforum », le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Laget, Président du SIEL.

M. Boris BESSEY, délégué de Saint-Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

POINT INTRODUCTIF

M. le Président souhaite faire un point introductif pour resituer les débats du 6 novembre dernier.

1- Le SIEL : Acteur de l'économie locale

Ce sont 100 millions de travaux investis par le SIEL sur l'ensemble des communes. Le SIEL représente aussi 70% de l'activité totale de certaines grandes entreprises du BTP, engendrant 1080 emplois directs et indirects. THD42 est actuellement le plus grand projet public de la Loire avec 280M€ d'investissement.

M. Laget indique également que 70% du budget est consacré aux travaux afin d'aider les communes et intercommunalités à investir.

2- Le SIEL plus proche de ses adhérents

M. Laget proposera dans les prochains mois de renforcer la participation des membres du Comité notamment dans les groupes de travail ouverts à tous.

Il souhaite commencer les Comités par un point général d'actualités en fonction des évolutions, afin de pouvoir en débattre préalablement.

Il confirme qu'il convient de prendre en compte la montée en puissance des EPCI et de la dualité qui pourrait exister avec les communes. Il propose la création d'une Conférence des Présidents et définir ensemble les orientations des années futures.

La situation entre les EPCI étant extrêmement différente notamment au niveau de la remontée des compétences, il est difficile d'imaginer un cadre standard. Des conventions pourraient être proposées, le SIEL jouant le rôle de partenaire ingénierie et technique.

3- Vœu maintien des fonds de concours

M. le Président propose à l'assemblée le vœu qui a été remis à l'ensemble des membres du Comité lors de l'émargement.

Le SIEL a reçu un courrier du contrôle de légalité demandant de retirer deux délibérations une du mois de septembre et une du mois octobre dans lesquelles il est prévu des travaux financés par les fonds de concours.

Les fonds de concours correspondent à un système de péréquation et de solidarité permettant de cofinancer des travaux entre le SIEL et ses adhérents.

Si les communes ne peuvent plus financer les travaux via les fonds de concours, leurs budgets se trouveront en déséquilibre et pourra entraîner un arrêt des opérations.

Une rencontre est prévue avec Monsieur le Préfet le 19 décembre 2017 afin de lui présenter ce vœu reprenant les principaux éléments notamment le fait que depuis 2009, les syndicats intercommunaux exerçant la compétence d'autorité organisatrice de distribution d'électricité peuvent percevoir les fonds de concours, que les fonds de concours ont été mis en place entre SIEL et ses adhérents pour éviter la perturbation induite sur la qualité des ratios de fonctionnement et la ponction anormale sur l'autofinancement.

De plus, l'arrêt des fonds de concours aurait pour conséquences d'impacter l'autofinancement des collectivités, ainsi que le déploiement du réseau THD (travaux communs réseau électrique et THD).

Il paraît paradoxal de demander aux communes d'investir alors que leur financement est réduit en retirant cet outil.

M. Laget souhaite obtenir l'assentiment des membres du Comité avant de présenter ce vœu au Préfet.

M. Soutrenon (Bourg-Argental) demande si toutes les compétences tant optionnelles qu'obligatoires sont concernées. M. Laget indique qu'en effet toutes les compétences seront impactées et ce à partir du mois d'Octobre, sauf le Très Haut Débit qui est protégé par la loi.

M. Simone (St Barthélémy Lestra) souhaite savoir s'il s'agit d'une situation spécifique à la Loire ou nationale et dans ce cas, quelle est l'action de la FNCCR ?

M. le Président indique que cela concerne une situation régionale, aussi constatée dans le département de l'Ain, on peut donc parler d'une spécificité Rhône-Alpes Auvergne. La FNCCR a été alertée et est en contact avec le DGCL et la DGFIP Paris.

Le Comité, à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions), approuve ce vœu.

I. ORDRE DU JOUR

M. Laget accueille M. Verhilac, Trésorier Principal, et le remercie pour son contrôle vigilant et attentif tout au long de l'année.

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS COMITES DES 16 JUIN ET 6 NOVEMBRE 2017

M. le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 29 novembre 2017 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. - SYNTHÈSE DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE BUREAU DES 16 JUIN 10 JUILLET 25 SEPTEMBRE ET 23 OCTOBRE 2017

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureaux des 16 juin, 10 juillet, 25 septembre et 23 octobre 2017

(Pour un montant total 22.692.341 € HT dont 12.437.296 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	1.301.421	1.301.421
Eclairage public	3.772.016	762.452
Esthétique	2.473.370	1.148.943
Sécurisation	1.459.518	1.029.774
Réseau Fibre Optique	13.331.518	7.872.854
Bornes de charge	50.011	25.002
Energie	304.487	296.850

• **Marchés de travaux des raccordements THD et de maintenance des installations de chaufferies bois** (Bureau du 16 juin 2017)

Les marchés de travaux arrivant à échéance, il y a lieu de lancer de nouvelles consultations. La CAO s'est réunie le 16 juin 2017 et a procédé aux attributions par lot géographique.

Voté à l'unanimité.

• **Marchés travaux 2017/2021 travaux électrification rurale et équipements inférieurs à 200.000€, traitement et recyclage des supports bois et béton** (Bureau du 25 septembre 2017)

Par délibération du 5 mai 20147, le Bureau a autorisé le lancement de ces marchés conclus pour les années 2017/2021. Plusieurs lots ont été octroyés par la CAO du 25 septembre.

Voté à l'unanimité.

b) Actions en partenariat

• **Convention St-Etienne Métropole / SIEL, déploiement d'un service IRVE** (Bureau du 25 septembre 2017)

Voté à l'unanimité.

c) Très Haut Débit

• **Protocole d'accord formation Région - RURALITIC** (Bureau du 25 septembre 2017)

Voté à l'unanimité.

B - SERVICE PUBLIC

• **Convention constitutive d'un groupement de commandes publiques pour le contrôle des concessions électricité et gaz** (Bureau du 16 juin 2017)

Voté à l'unanimité.

• **Appel à partenariats « Services et Usages Numériques »** (Bureau du 10 juillet 2017)

Voté à l'unanimité.

• **Vente de terrain SIEL - St-Etienne Métropole** (Bureau du 10 juillet 2017)

Voté à l'unanimité.

• **Ouverture logiciel ALFRED - Mutualisation avec d'autres syndicats d'énergies** (Bureau du 10 juillet 2017)

Voté à l'unanimité.

• **Adhésion au groupement d'achat mission de coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)** (Bureau du 23 octobre 2017)

Voté à l'unanimité.

• **Compétence optionnelle d'Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE)** (Bureau du 23 octobre 2017)

Voté à l'unanimité.

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Bureau

- Désignation du représentant SIEL au Conseil d'Administration d'IFB42 (Bureau du 10 juillet 2017)

Voté à l'unanimité.

- Prélèvement automatique - signature des conventions (Bureau du 25 septembre 2017)

Voté à l'unanimité.

b) Personnel

- Arbre de Noël du CGAS SIEL 2017 (Bureau du 16 juin 2017)

Voté à l'unanimité.

- Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 25° de l'article 3-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (Bureau du 10 juillet 2017)

Voté à l'unanimité.

- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des sujétions et de l'expertise (RIFSEEP) (Bureau du 25 septembre 2017)

Il s'agit de la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour lequel le Comité Technique a émis un avis favorable le 12 septembre 2017.

- Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 25° de l'article 3-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (Bureau du 23 octobre 2017)

Voté à l'unanimité.

- Convention de mise à disposition partielle (8h hebdomadaire) d'un agent du pôle ADS au profit de la CDC Charlieu Belmont (Bureau du 23 octobre 2017)

Voté à l'unanimité.

c) Comptabilité - Finances

- Evolution de la compétence optionnelle « Eclairage Public » (Bureau du 10 juillet 2017)

Voté à l'unanimité.

- THD42 - Demande de facturation aux particuliers (Bureau du 10 juillet 2017)

Voté à l'unanimité.

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Actions en partenariat

- Convention SIEL - Commune de Châteauneuf (Bureau du 16 juin 2017)

Voté à l'unanimité.

- Evolution de l'outil PROSPER (Bureau du 16 juin 2017)

Voté à l'unanimité.

- Appel à projet Rénovation Energétique des bâtiments publics (Bureau du 23 octobre 2017)

Voté l'unanimité.

- Evolution de la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (EPAT) (Bureau du 23 octobre 2017)

Voté à l'unanimité.

b) Photovoltaïques

- Convention groupement de commande entre Roannais Agglomération et le SIEL (Bureau du 23 octobre 2017)

Voté à l'unanimité.

E - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 16 juin 2017

- Commissions Géographiques
- GEOLOIRE - Eclairage Public
- Mise en œuvre d'une Infrastructure de Données Spatiales (IDS)

Bureau du 10 juillet 2017

- Bilan des actions suite au rapport de la CRC
- Appel à candidature solaire thermique dans les réseaux de chaleur
- Rencontre ORANGE - SIEL
- Adoption du nouveau modèle de contrat de concession de distribution publique d'électricité

Bureau du 25 septembre 2017

- Engagements financiers Budget Général
- Ouverture GEOLoire - Eclairage Public
- Expérimentation Rénovation Bâtiments Publics, proposition projet ERA, commune de Périgueux

Bureau du 23 octobre 2017

- Orientations Stratégiques
- Relevé d'Orientations Budgétaires (ROB)
- Communication des comptes rendus d'activités des concessionnaires (CRAC) et des synthèses du Contrôle de concession du SIEL pour l'année 2016
- Résultat de l'enquête de satisfaction auprès des usagers propriétaires et locataires

Le Comité prend acte de cette synthèse

3- COMPOSITION DU BUREAU ET DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. Laget donne des explications concernant la modification de ces deux instances prévues dans les statuts. Suite à son élection à la présidence du SIEL, il délègue la présidence de la CAO à M. Georges Rochette et cède sa place en tant que titulaire à M. Michel Chambonnet.

De la même manière, M. Olivier Joly devient le premier Vice-Président en charge des Finances, seul l'ordre de la liste du Bureau est modifié et non sa composition.

Il précise que le Bureau est composé de membres de droit à savoir : un délégué de la Ville de Saint-Etienne, M. Jean-Pierre Berger et trois délégués du Conseil Départemental, Mme Christiane Jodar, Mme Séverine Reynaud et M. Pierre Viricel.

M. Peyer (CDC LOIRE Forez) considère la composition du Bureau comme symptomatique d'une gouvernance inadaptée aux enjeux actuels qui incombent aux missions du Syndicat notamment suite à l'adoption de la loi NOTRe sur la Transition énergétique. La composition actuelle du Bureau est l'illustration d'une époque qui paraît maintenant inacceptable. En effet, les EPCI n'apparaissent pas en tant que tels sans mépriser le rôle des communes. Il attend un cadre plus clair et transparent avec une nouvelle composition du Bureau plus simple composé d'un collège de 10 représentants d'EPCI et 10 représentants de communes.

Mme Thivant (Sorbiers) trouve intéressant que le nouveau Président tire les conséquences des débats du 6 novembre dernier. Elle souhaiterait qu'un travail sur la gouvernance soit mis en place au niveau de la représentation des EPCI. La liste du Bureau est plus représentative des communes et ne prend pas assez en compte les changements de carte du département.

M. Bernat (CDC Val d'Aix et Isable) s'adresse au Comité en tant que représentant de communauté de communes. Le dernier Comité a montré qu'il faut une intégration des collectivités qui ont de plus en plus de compétences (THD ou encore réseaux de chaleur). En conséquence, il faudrait se focaliser sur la composition du Bureau qui est l'organe décisionnaire plutôt que sur la mise en place d'une conférence des Présidents.

M. Bacher (Boisset St-Priest) est surpris de voir que dans la liste du Bureau il y a des noms dont on ignore leur responsabilité au sein de leur structure ou correspondant à des entités qui n'existent plus.

Monsieur le Président apporte des éléments de réponse à l'ensemble de ces commentaires :

-Il précise que le Bureau actuel ne peut être modifié, sauf si l'ensemble des membres démissionnait, ce qui n'est pas le cas.

- En ce qui concerne le décalage avec la montée en puissance des intercommunalités, M. Laget propose d'être pragmatique et de travailler pour qu'elles prennent sa place aux côtés des communes. La solution proposée est d'inscrire dans le Règlement Intérieur, le rôle de la Conférence des Présidents avec un certain nombre de prérogatives sans outrepasser celles du Bureau et du Comité.

Monsieur le Président confirme la réflexion pour une évolution des statuts du Syndicat.

M. Colombo (Marcoux) fait part de son sentiment relatif à la méconnaissance du fonctionnement et de l'utilité du SIEL au moment de la date d'élection du Bureau en particulier pour les nouveaux délégués SIEL désignés en 2014.

M. Bernat (CDC Val d'Aix et Isable) propose de créer une Commission de gouvernance pour travailler sur la modification des statuts avant les prochaines élections.

M. Deplanque (St Didier d'Apchon) complète cette idée en proposant un groupe de travail sur les statuts, extérieur au Bureau.

M. le Président conclut en avançant l'idée que la Conférence des Présidents pourrait se saisir de ce dossier, si nécessaire avec la création d'un groupe de travail sur les statuts, mais c'est au final le Bureau puis le Comité qui devront voter.

Le Comité, à la majorité, 32 abstentions et 30 oppositions approuve ces compositions.

4- RAPPORT PREPARATOIRE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS 2018 DU SIEL

M. Bernard Laget demande à M. Joly de présenter ce rapport

Contexte général

Modification du schéma départemental de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017

Dix EPCI au lieu de dix-sept.

Accélération du programme THD42

- Une forte augmentation des volumes financiers due à l'intensification de la phase travaux THD
- Des impacts sur les travaux d'enfouissement de réseaux
- Une gestion de trésorerie plus complexe
- Un renfort en personnel et réorganisation
- Des retards 2016 réglés en 2017

Au niveau national : le projet de loi de finances 2018 prévoit à ce jour

Le gel de la baisse des dotations des collectivités

La réforme fiscale d'envergure avec la suppression progressive de la taxe d'habitation

Le plan de relance en investissement avec la priorité au THD et à la transition énergétique

Au niveau du SIEL

Une réflexion des contributions pour la maintenance Eclairage public

La mise en place d'Appel à projet Réhabilitation des bâtiments publics avec le versement de subvention aux adhérents sur appel à projet financés par la revente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Budget Principal

Les recettes de fonctionnement montrent une baisse d'environ 18.24%.

- Contributions - adhésion : une baisse significative de la part contributions en partie structurelle, c'est notamment la conséquence des changements d'adhésion
- TCFE communes rurales : en 2015, mise en place du rattachement pour la partie TCFE, cinq trimestres ont été titrés au lieu de quatre expliquant la chute en 2016.
- Redevance R1/R2 : Baisse significative de 10% environ due au nouveau mode de calcul de la redevance R2.
- Annuités (fonctionnement) Extinction de l'ancien système de participation car le contrôle de légalité n'accepte plus la pratique de l'étalement dans le temps.
- RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) impactées par la remontée à St Etienne Métropole.

Les dépenses de fonctionnement restent contenues avec un travail permanent d'optimisation et de mutualisation.

Les charges du personnel :

Une petite baisse due à des ventilations différentes dans les budgets annexes des salaires des personnes qui sont rattachées par exemple au THD. C'est un ajustement fait avec le budgets annexe.

Les charges financières :

Forte hausse en 2016 due à la désensibilisation des emprunts toxiques (SFIL) avec le paiement des intérêts bloqués depuis trois ans financé par une provision.

Les charges générales restent stables.

Les consommations d'éclairage public

Maîtrise des coûts grâce à l'extinction de nuit et la mise en place progressive des LED.

La maintenance d'éclairage public

Faible taux de changement.

Budget Installations Energétiques

Ce budget regroupe le photovoltaïque et les chaufferies bois.

Les recettes de fonctionnement :

La vente d'énergie :

Augmentation des installations sur la période avec 6 nouvelles installations sur 2017/2018. Aujourd'hui il y a 49 chaufferies en services et 84 installations photovoltaïques en service

Les loyers des chaufferies :

Remontée de la compétence réseau de chaleur à Saint Etienne Métropole

La redevance DSP : Remontée de compétence à Saint-Etienne Métropole

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges générales :

Augmentation des installations entraînant une augmentation de la maintenance et des réparations.

Les charges financières : Maîtrise sur l'emprunt depuis 2014

Les charges de personnels : Pas d'évolution particulière

Le reversement MDE : Pas d'évolution particulière

Budget THDT

Les recettes de fonctionnement :

Les redevances du fermier ont été multipliées par quatre du fait du nombre de prises livrées, de la part fixe versée sur quatre ans et du gros rythme du calendrier de la livraison des prises.

Le reversement Orange montre un pic 2017 qui correspond à une régularisation de trois ans. A partir de 2018, il faut compter une moyenne de versement de 150 000 € par an.

Le reversement axe pilotes du Conseil Départemental.

Les contributions des EPCI.

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges financières sont en forte hausse car il y a eu 20 millions d'euros mobilisés.

Les charges de personnel et générales sont en augmentation du fait des renforts pour accompagner le déploiement ainsi que les formations et différentes prestations.

Budget Groupement d'achat d'énergies

Pour rappel, il y a 249 membres adhérents au groupement d'achat dont 4 pour le gaz, 158 pour l'électricité et 87 pour les deux énergies.

En moyenne, cette mise en place permet une économie entre 7% et 10% par rapport au tarif régulé.

L'équilibre est respecté entre les recettes et les dépenses.

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget principal

Les dépenses d'investissement montrent une augmentation des travaux dits historiques (électrification, enfouissement...) avec un effet levier lié au THD42.

Projection 2018 :

Poursuite du déploiement des bornes de charge électriques avec un objectif de 50 bornes supplémentaires en 2018 (10 bornes posées en 2017).

Les recettes d'investissement montrent aussi une baisse avec l'extinction progressive de l'ancien mode de contribution.

En parallèle, les principales recettes d'investissement restent stables car elles sont essentiellement liées aux travaux historiques. Les fonds de concours versés par les adhérents sont proportionnels au volume des travaux réalisés, le FCTVA est établi en fonction des dépenses de l'année n-1.

Le montant de versement de récupération de TVA versé par ENEDIS a été faible en 2016, car un des versements trimestriels a été perçu après la clôture des comptes et décalé en 2017.

Projection 2018 :

Les principales recettes d'investissement resteront stables.

Budget Installations Energétiques

Les dépenses d'investissement correspondent à :

-L'interconnexion des deux chaufferies bois à Marthes

-la notification de lancement de travaux pour les 2 chaufferies (Val d'Aix et Isable et St Romain la Motte)

-L'installation de neuf nouvelles centrales photovoltaïques (Roannais Agglomération, St Romain les Atheux, St Georges en Couzan, Sury le Comtal, Bonson, Unieux, Jarnosse, ST Martin Lestra et Chambéon)

Projection 2018 :

-Un minimum de 4 installations photovoltaïques (Roannais Agglomération à la Pacaudière)

-Un minimum de 4 nouvelles chaufferies.

Les recettes d'investissement :

Une hausse des subventions correspondants aux nouvelles installations réalisées en 2016 et 2017.

Projection 2018 :

Le Conseil Régional doit verser une subvention 450 000€.

Budget THDT

Les dépenses d'investissement :

Des emprunts supérieurs réalisés en 2015 et 2016 pour bénéficier des opportunités des taux les plus bas

En 2017, il y a eu 49.5 M€HT d'investissement réalisé sur le THD. En 2018, on est à 50 M€HT d'investissement.

Les recettes d'investissement :

Le calendrier de livraison des Points de Mutualisation (PM) permet une augmentation des recettes d'investissement.

Le montant des emprunts mobilisés sur 2017 s'élève à 20 millions d'euros.

ANALYSE DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Budget principal

La baisse des recettes de fonctionnement et la hausse structurelle des dépenses générales impactent la capacité d'autofinancement du syndicat. Toutefois, une bonne maîtrise de la dette permet de conserver un ratio de désendettement de 4 ans.

Il faut toutefois rester vigilant car les recettes de fonctionnement intègrent les annuités correspondant à l'ancien mode de financement des travaux qui ne sont pas des recettes définitives. Sans ces annuités, le ratio serait plus élevé de l'ordre de 7 années.

Budget Installations Energétiques

Le budget est tendu : le rapport entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'amointrit. Toutefois, comme aucun emprunt n'a été nécessaire sur les deux derniers exercices, le ratio de désendettement s'améliore. Il faut rappeler que le plus gros encours porté par le budget « installation énergétique » est une créance envers le budget général. Sans le remboursement de cette avance, le ratio de désendettement serait de 4 ans.

Budget THDT

La perception des redevances du fermier permet de compenser les charges de fonctionnement et de dégager une capacité d'autofinancement positive. Malgré un encours de dette plus important, le ratio de désendettement s'améliore pour atteindre 102 ans. Il faut toutefois le nuancer car l'emprunt permet de conforter le fond de roulement.

Ration de désendettement Budget TDHT

La perception des redevances du fermier permet de compenser les charges de fonctionnement et de dégager une capacité d'autofinancement positive.

Malgré un encours de dette plus important, le ratio de désendettement s'améliore pour atteindre 102 ans.

Il faut toutefois le nuancer car l'emprunt permet de conforter le fond de roulement

Ratio de désendettement corrigé du besoin en fonds de roulement 77 ans

Projection 2018 :

Le suivi du planning de livraison des prises va permettre de percevoir plus de redevance du délégataire sur les années à venir, le ratio de désendettement devrait s'en trouver amélioré.

ANALYSE DE LA DETTE

La dette du SIEL

La dette du SIEL tout budget confondu compte 29 emprunts, contractés auprès de 5 groupes bancaires

Eléments de synthèse	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	variation
Votre dette globale est de :	79.855.514	62.747.324	↗
Son taux moyen hors swap s'élève à	2.18 %	2.31 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de	21 ans	19 ans	↗
Sa durée de vie moyenne est de :	12 ans	10 ans	↗

La dette par budget

Budget	CRD	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget annexe THD	51.829.885	2.14 %	26 ans	14 ans	11
Budget Général	19.837.528	2.42 %	12 ans	7 ans	10
Budget annexe installations énergétiques	8.188.100	1.89 %	15 ans	8 ans	8

Observatoire de la dette

Concernant le taux moyen après swaps (en %, annuel ex./ex.), le taux moyen est en dessous des autres syndicats au niveau national et il s'améliore, car le SIEL a bénéficié d'une bonne opportunité de taux lors de la désensibilisation de l'emprunt structuré et pour les nouveaux emprunts THD42. La durée de vie résiduelle de la dette est en hausse car liées aux emprunts souscrits.

Le SIEL a un encours de dette désormais majoritairement à taux fixe.
Concernant le risque CBC, le SIEL a une dette 100% 1A au sens de la Charte de bonne conduite.

ANALYSE RESSOURCES HUMAINES

Le SIEL compte aujourd'hui 95 agents, en 2018 ce nombre devrait passer à 100. Les métiers historiques concentrent 77% des effectifs, le THD 18%, la gestion énergétiques 4% et le groupement d'achat 1%.

L'année 2017 a été marquée par la mise en place du RIFSEEP qui a fait l'objet d'une délibération au Bureau du 25 septembre 2017.

La politique de formation du SIEL permet aux agents de profiter de plusieurs journées pour renforcer leurs compétences ou acquérir de nouveaux savoir-faire. Sur l'année 2017, les agents ont pu bénéficier au total de plus de 448 jours de formation.

Le taux d'absentéisme est très faible au SIEL seulement 1.69%, en comparaison le taux moyen d'absentéisme des collectivités en 2016 est de 8.20%.

M. Frachisse (Ecoche) remercie M. Joly pour cet exposé clair et très honnête mais s'inquiète de la baisse de la capacité d'autofinancement et demande ce qui est envisagé pour arrêter cet effet ciseau qui débute. Il souhaiterait savoir à quoi correspond la reprise sur provision de 60 000 €.

M. Joly précise que les 60 000€ correspondent à une partie des frais de reprise pour la SFIL associés à la désensibilisation du crédit qui était à un emprunt toxique.

Mme Thivant (Sorbiers) questionne sur la problématique du déficit de certaines compétences optionnelles notamment celle de la maintenance de l'éclairage public, la vision à long terme de l'action des communes et les conséquences au niveau budgétaire. Elle demande si renégocier les emprunts signifie étaler la dette sur plus d'années ?

M. Dubouis (Pélussin) souhaiterait des précisions sur l'équilibre des recettes d'investissement du Budget Principal 2017, alors qu'il est proposé 2.2 € millions d'emprunts à la décision modificative. (Question relative à la Décision modificative du Budget principal qui sera traitée au point suivant).

M. le Président répond à ces différentes questions. L'effet ciseau devient plus ferme car 70% du financement du SIEL sont consacrés à l'investissement et 30% au fonctionnement. Les dépenses et recettes d'investissement sont liées à l'activité de nos communes. Le Budget prévisionnel prévoit les intentions d'investissement des communes ce qui signifie que l'effet ciseau n'est pas encore atteint mais prévisible. Il faut donc rester vigilant et intégrer des mesures correctives. Ainsi la renégociation de la dette permet de faire augmenter la capacité d'autofinancement en travaillant sur la diminution des taux d'intérêt.

Il faut aussi prendre en compte les travaux en régie car la maîtrise d'ouvrage étant réalisée par le SIEL, elle intervient donc en fonctionnement. La mesure prise pour pallier au déficit de la compétence maintenance de l'éclairage public est d'inscrire le changement des lampes dans la section investissement. L'arrêt des compétences optionnelles n'est pas à l'ordre du jour mais en tout état de cause une décision sera prise soit pour les supprimer soit pour les profiler.

Le Comité, à l'unanimité, adopte ce rapport.

5- DECISION MODIFICATIVE 2017 N° 1 : BUDGET PRINCIPAL

M. Joly poursuit en indiquant que cette décision modificative ajuste certaines dépenses et recettes au vu des réalisations constatées depuis le début de l'exercice budgétaire. Elle concerne 367 000€ des dépenses de fonctionnement relatives aux certificats d'énergie qui sont ventilés sur les frais de personnel.

Sur la section investissement il y a un réajustement fait sur les travaux historiques.

Le Comité, à l'unanimité des votes exprimés (2 abstentions), adopte cette décision.

6- DECISION MODIFICATIVE 2017 N° 1 : BUDGET INSTALLATIONS ENERGETIQUES

M. Joly continue en précisant que cette décision modificative est relative à un reliquat d'amortissement.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent cette décision.

7- DECISION MODIFICATIVE 2017 N° 1 : BUDGET TRES HAUT DEBIT TELECOM

M. Joly explique que cette décision modificative concerne le chapitre 75 notamment à une rentrée supplémentaire pour les recettes de fonctionnement rattachée au redevance R2 et R3, avec 3200 prises en plus.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent cette décision.

8- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président donne la parole à M. Vercherand. Celui-ci présente le tableau des effectifs qui sera modifié à compter du 1er janvier 2018, afin de tenir compte des recrutements à intervenir ainsi que des différents avancements et promotions possibles au cours de l'année 2018, le Comité Technique ayant émis un avis favorable le 24 novembre 2017. Il souligne le faible taux d'absentéisme des agents du SIEL ce qui atteste de leur motivation et investissement.

M. Colombo (Marcoux) se demande si le SIEL ne serait pas une plateforme de formation au vu du Budget formation attribué aux agents du SIEL.

Le Comité, à l'unanimité, adopte cette modification.

9- RAPPORTS DE GESTION SEM SOLEIL ET SPL OSER

M. Laget invite M. Freycenon à présenter ces deux rapports. Ce dernier explique que le SIEL est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM Soleil) dont il détient 72,05% de capital. Le montant de celui-ci est de 370.200€. Le SIEL est également actionnaire de la Société Publique Locale « OSER » (SPL OSER) dont il détenait 0,62% du capital au 31 décembre 2015. Le montant de celui-ci était alors de 8.115.650€ et a augmenté en 2016. Le SIEL possède aujourd'hui 0,58% des actions

Le rapport de gestion de la SPL OSER présenté à l'Assemblée Spéciale et au Conseil d'Administration de la SPL du 30 mars 2017 ainsi que les divers documents : rapport de gestion, rapport du Commissaire aux Comptes, les comptes et actualités des projets, présentés à l'Assemblée Générale de la SEM Soleil du 15 juin 2017 sont soumis au Comité.

Le Comité, à l'unanimité des votes exprimés (2 abstentions), approuve ces rapports.

10- VALIDATION SIGNATURE ACTES ADMINISTRATIFS

M. le Président rappelle que M. Bernard FOURNIER a été réélu en tant que Sénateur de la Loire le 24 septembre 2017 et en application des dispositions de l'article 1 de la Loi organique n° 2014-25 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutoires locales avec le mandat de Député ou de Sénateur, il a démissionné de son poste de Président du SIEL.

M. Bernard LAGET a été élu Président du SIEL par le Comité Syndical du 6 novembre 2017.

Avant l'élection du nouveau Président, des actes administratifs ont été signés, par délégation de l'ancien Président, afin d'expédier les affaires courantes, notamment dans les domaines d'exécution des marchés et des finances.

Le Comité, à l'unanimité, valide ces actes administratifs.

11- BILAN DES ACTIONS SUITE AU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC)

M. le Président présente la synthèse des actions du SIEL suite au rapport de la Chambre régionale des comptes.

- 36 points (54%) ne nécessitent pas d'actions correctives,
- 22 points (33%) ont été corrigés par des décisions du Comité Syndical intervenues entre 2013 et 2016,
- 9 points (13%) restaient à corriger :
 - 4 sont réglés,
 - 3 sont en cours d'évolution,
 - 2 se heurtent à des difficultés techniques et s'inscrivent dans la durée :
 - Présentation pluriannuelle des travaux historiques car les délibérations des adhérents arrivent au fil de l'exercice. Cette question a été réglée avec une enveloppe pluriannuelle.
 - Paiement sans référence à un marché : 4 % des mandats sont concernés : difficulté à intégrer un numéro de marché pour des petits montants non concernés par le seuil

Le Comité, à l'unanimité, valide ce bilan.

II. INFORMATION GENERALE

a) REMISE DES PRIX CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE 2017

M. Laget annonce les résultats concernant les Collectivités de moins de 2000 habitants et remet les prix aux gagnants :

- 1er prix : St Romain en Jarez, 1.411.189 kWh cumac économisés
- 2ème prix : St Martin Lestra, 1.347.334 kWh cumac économisés
- 3ème prix : St Forgeux Lespinasse, 1.288.100 kWh cumac économisés.

Pour les Collectivités de plus de 2000 habitants :

- 1er prix : Roannais Agglomération, 15.522.192 kWh cumac économisés
- 2ème prix : St-Genest Les Malifaux : 2.765.110 kWh cumac économisés
- 3ème prix : Bourg-Argental : 2.477.760 kWh cumac économisés.

III. QUESTIONS DIVERSES

M. Laget informe l'assemblée que le prochain Comité se tiendra le 09 février 2018 à 17 h 00, à Montrond les Bains, Espace « Les Foréziennes ».

La séance est levée à 19h30.